



BUDGET 2022

Table des matières

	<i>Pages</i>
Message du Conseil communal	3 - 12
Budget 2022	
• Compte de résultats échelonné	13
• Aperçu du compte de résultats et investissements	14
• Aperçu du compte annuel	15
• Compte de résultats selon les tâches	16
• Compte de résultats selon les natures	17
• Compte des investissements selon les tâches	18
• Compte des investissements selon les natures	19
Graphiques	
• Compte de résultats selon les natures, charges	20
• Compte de résultats selon les natures, revenus	21
• Compte de résultats selon les tâches, charges	22
• Compte de résultats selon les tâches, revenus	23
• Compte de résultats selon les tâches, dépenses	24
• Compte de résultats selon les tâches, recettes	25
Indicateurs financiers selon MCH2	
• Taux d'endettement net, Degré d'autofinancement	26
• Part des charges d'intérêts, Dette brute par rapport aux revenus	27
• Proportion des investissements, Part du service de la dette	28
• Dette nette 1 par habitant, Taux d'autofinancement	29
• Aperçu des indicateurs financiers	30
• Evolution des indicateurs	31
Plan financier	32

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL BUDGET 2022

Monsieur le Président du conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Conformément aux dispositions légales, le conseil communal a l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le budget de l'exercice 2022.

1. Introduction

Le budget 2022 de la « Commune de Fully » est le premier de la législature 2021-2024.

D'importantes modifications ont été apportées à l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo). Celles-ci sont entrées en vigueur le 1er mars 2021 et intègrent le MCH2, qui doit être appliqué par les communes valaisannes dès le budget 2022. Il s'agit d'une évolution importante qui modernise la présentation des états financiers communaux. Nous avons saisi l'opportunité de ces changements et des possibilités du MCH2 pour faciliter la lecture et la compréhension des comptes.

Afin de permettre une meilleure planification des investissements et une vision à moyen terme, le Conseil communal va à l'avenir intensifier l'utilisation des crédits d'engagement lorsque cela est possible et nécessaire. Contrairement au crédit budgétaire, octroyé pour une année civile et qui s'éteint à la fin de l'exercice comptable, le crédit d'engagement est décidé pour un projet, et demeure valable jusqu'à ce que celui-ci soit terminé. Cette approche permet plus de flexibilité et est plus en phase avec les réalités de la gestion de projets.

Le Conseil communal souhaite également se munir d'un plan directeur communal afin de prioriser les investissements futurs, marquant ainsi sa volonté de proposer sa vision à moyen et long terme.

1.1. Informations générales

Le budget 2022 marque une étape importante au niveau de la présentation des états financiers des communes valaisannes. En effet, ces derniers doivent dorénavant être établis selon le Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes de deuxième génération (MCH2) dès les budgets / comptes 2022.

Les nombreux changements induits par l'introduction du MCH2 rendent la comparabilité avec le passé très délicate, voire inexacte pour certaines rubriques. Quelques communes ont d'ailleurs renoncé à publier la comparaison du budget N et des comptes N-1 avec le budget N+1.

Le budget 2022 de la Commune de Fully est présenté avec les données du budget 2021 et des comptes 2020. Il n'a pas été possible de retraiter l'intégralité des données antérieures à 2022 pour les convertir sous la forme MCH2. Les informations comparatives doivent donc être prises avec toute la prudence requise.

Les comptes 2021 seront encore bouclés sous MCH1 et utilisés pour la comparabilité avec le budget 2023. Une période de deux à trois exercices comptables sera nécessaire pour tourner définitivement la page du MCH1.

Dans l'intervalle, nous mettrons tout en œuvre pour faciliter la compréhension des informations financières.

Dans les documents relatifs au budget, par « Municipalité », nous entendons les comptes communaux sans les Services industriels (ci-après SIF). Lorsqu'il s'agit des comptes consolidés, nous mentionnons « Commune de Fully » ou « Commune ».

Les données consolidées de la Commune sont remises en annexe au présent message. Les documents relatifs à la Municipalité et aux SIF font l'objet de publications séparées.

1.2. Dispositions légales

Les bases légales cantonales traitant du budget sont :

- la loi sur les communes (ci-après LCo) du 5 février 2004
- l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 (ci-après OGFCo).

Nous pouvons citer les principaux articles :

- Les attributions du conseil municipal sont exercées dans les limites déterminées par la législation (LCo, art. 35 al 1). Elles concernent notamment l'élaboration du budget, la gestion financière et l'établissement des comptes (LCo, art. 35 al 2 let d) ; la conduite des affaires courantes (LCo, art. 35 al 2 let e).
- L'assemblée primaire délibère et décide de l'adoption du budget (LCo, art. 17 al. 1 let. b). Le Conseil général a les mêmes compétences que celles dévolues à l'assemblée primaire par l'article 17 de la présente loi et par les législations spéciales (LCo, art. 31 al. 1).
- Le Conseil général élit, au début de chaque période administrative, une commission qui examine le budget, les comptes et la gestion du conseil municipal (LCo, art. 30 al 1).

Des dispositions détaillées concernant le budget et le plan financier sont mentionnées dans les Sections 2 et 3 de l'OGFCo.

2. MCH2

2.1. Bref historique du MCH2

Un nouveau plan comptable avec 20 recommandations et un manuel y relatif, ont été adoptés en 2008 par la Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux des finances (CDF).

Le MCH2 a été introduit progressivement au niveau cantonal dans l'ensemble des cantons suisses, en Valais en 2018. A ce jour, les communes d'une vingtaine de cantons ont aussi fait le pas.

2.2. MCH2 - une (r)évolution

L'introduction du MCH2 entraîne de nombreux changements, notamment

- plan comptable revu (classification fonctionnelle et par nature)
- politique des amortissements comptables plus stricte

- fixation d'un seuil d'activation des investissements (pour Fully décision fixée à CHF 50'000.--, au-dessous de ce montant, comptabilisation au compte de résultats)
- dissolution des fonds au bilan ne découlant pas d'une base légale / d'un règlement
- nouveaux indicateurs financiers, nouveaux calculs pour indicateurs existants
- bilan au 31.12.2021 différent de celui au 01.01.2022 (différences de classification)
- ...

Contrairement au MCH1 qui n'a pas évolué depuis son introduction, un groupe de travail permanent propose à la CDF des adaptations au MCH2. Celui-ci est évolutif.

3. Chiffres clés du budget 2022

3.1. Compte de résultats

La présentation du compte de résultats, appelé compte de fonctionnement sous MCH1, a évolué sous MCH2. Le calcul de la marge d'autofinancement ne tient plus compte des attributions et prélèvements aux financements spéciaux.

Avec un total de revenus financiers de **CHF 45'192'700.--** et un total de charges financières de **CHF 39'405'700.--**, le compte de résultats dégage une marge d'autofinancement de **CHF 5'787'000.--**.

Le tableau ci-après donne un aperçu récapitulatif du compte de résultats (Municipalité, SIF, et consolidé/Commune). Les rubriques d'imputations internes (SIF) n'étaient jusqu'à présent pas prises en compte dans le total des charges et revenus financiers.

La dissolution des fonds au bilan ne découlant pas d'une base légale, imposée par le MCH2 (fonds nature, CHF 205'400.--), apparaît dans les revenus financiers de la Municipalité, selon les instructions du canton. Ce revenu exceptionnel ne devrait pas être pris en compte pour la comparaison avec les années futures.

BUDGET 2022

Compte de résultats	Municipalité	SIF	Consolidé
Revenus financiers	32'000'400	13'192'300	45'192'700
Charges financières	-28'019'100	-11'386'600	-39'405'700
Marge d'autofinancement	3'981'300	1'805'700	5'787'000
Amortissements planifiés	-3'742'200	-1'684'700	-5'426'900
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-24'000	-175'700	-199'700
Prélèvements s/fonds et financements spéciaux	36'000	54'700	90'700
Attributions au capital propre	-205'400	0	-205'400
Prélèvements sur le capital propre	35'000	0	35'000
Excédent de revenus	80'700	0	80'700

3.2. Compte de résultats échelonné

Afin d'améliorer la qualité des informations, le MCH2 prévoit une présentation du compte de résultats échelonné, qui vous est présentée ci-après.

A la différence du tableau récapitulatif précédent, les imputations internes ne sont pas prises en compte et les attributions ou prélèvements aux financements spéciaux et fonds figurent dans le premier niveau (résultat de l'activité d'exploitation).

		BUDGET 2022		
	Compte de résultats échelonné	Municipalité	SIF	Consolidé
40	Revenus fiscaux	22'171'000	0	22'171'000
41	Patentes et concessions	339'500	0	339'500
42	Taxes	2'910'900	11'983'600	14'894'500
43	Revenus divers	205'500	94'000	299'500
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	36'000	54'700	90'700
46	Revenus de transferts	5'228'600	0	5'228'600
47	Subventions à redistribuer	1'100	0	1'100
	Total des revenus d'exploitation	30'892'600	12'132'300	43'024'900
30	Charges de personnel	-6'368'500	-1'788'400	-8'156'900
31	Charges de biens et services et ACE	-5'700'200	-8'091'600	-13'791'800
33	Amortissements du patrimoine administratif	-3'664'200	-1'684'700	-5'348'900
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	-24'000	-175'700	-199'700
36	Charges de transferts	-15'667'300	-290'000	-15'957'300
37	Subventions redistribuées	-1'100	0	-1'100
	Total des charges d'exploitation	-31'425'300	-12'030'400	-43'455'700
R1	RESULTAT DE L'ACTIVITE D'EXPLOITATION	-532'700	101'900	-430'800
44	Revenus financiers	1'143'800	5'200	1'149'000
34	Charges financières	-360'000	-107'100	-467'100
R2	RESULTAT DE L'ACTIVITE DE FINANCEMENT	783'800	-101'900	681'900
O1	Résultat de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	251'100	0	251'100
48	Revenus extraordinaires	35'000	0	35'000
38	Charges extraordinaires	-205'400	0	-205'400
E1	RESULTAT DE L'ACTIVITE EXTRAORDINAIRE	-170'400	0	-170'400
	Résultat total (O1 + E1)	80'700	0	80'700

3.3. Compte des investissements

Avec un total de dépenses de CHF 10'415'000.-- et un total de recettes de CHF 1'864'000.--, le compte des investissements présente un total net de **CHF 8'551'000.--**.

Compte des investissements	BUDGET 2022		
	Municipalité	SIF	Consolidé
Dépenses	6'490'000	3'925'000	10'415'000
Recettes	-1'279'000	-585'000	-1'864'000
Investissements nets	5'211'000	3'340'000	8'551'000

3.4. Degré d'autofinancement

La marge d'autofinancement ne suffisant pas à couvrir les investissements nets, le compte de financement présente une insuffisance de CHF 2'764'000.--, ce qui signifie que le 67.68 % des investissements seront autofinancés.

La méthode de calcul sous MCH2 diffère de celle sous MCH1 (voir point 3.1).

Financement	BUDGET 2022		
	Municipalité	SIF	Consolidé
Marge d'autofinancement	3'981'300	1'805'700	5'787'000
Investissements nets	-5'211'000	-3'340'000	-8'551'000
Insuffisance de financement	-1'229'700	-1'534'300	-2'764'000

Degré d'autofinancement (en %)	76.40	54.06	67.68
--------------------------------	-------	-------	-------

3.5. Evolution de la fortune, des fonds et financements spéciaux et des engagements

La fortune s'élevait à CHF 24'261'917.-- au 31.12.2020. Selon les prévisions budgétaires, elle passera à CHF 24'411'417.-- au 31.12.2022.

Evolution de la fortune au bilan	BUDGET 2022		
	Municipalité	SIF	Consolidé
Excédent de recettes (+) / charges (-)	80'700	0	80'700
Fortune au bilan au 31.12.	24'411'417	0	24'411'417

Le tableau ci-après informe de l'évolution des fonds (places de parc) et financements spéciaux (autres) considérés comme capital propre. L'ensemble de ces fonds et financements spéciaux découlent de bases légales et ne peuvent pas être affectés à d'autres buts que ceux pour lesquels ils ont été constitués.

Evolution des financements spéciaux Fonds propres (FP)	BUDGET 2021			BUDGET 2022		
	Solde au 31.12.2020	Attrib. (+)	Prélèv. (-)	Solde au 31.12.2021	Attrib. (+)	Prélèv. (-)
Municipalité						
Déchets	88'175		-65'300	22'875		-36'000
Places de parc	386'000	24'000		410'000	24'000	
Total Municipalité	474'175	24'000	-65'300	432'875	24'000	-36'000
SIF						
Electricité	729'154	1'800		730'954	3'600	
Eaux	484'653	174'700		659'353	149'700	
Eaux usées	302'113	2'150		304'263		-54'700
Téléréseau	662'355	1'250		663'605	22'400	
Total SIF	2'178'275	179'900	0	2'358'175	175'700	-54'700
Total Commune	2'652'450	203'900	-65'300	2'791'050	199'700	-90'700

Les capitaux de tiers de CHF 39'430'542.-- au 31.12.2020, passeront à CHF 41'466'142.-- selon les prévisions budgétaires.

Modification des engagements	Consolidé
Capitaux de tiers au 01.01.2022	38'802'142
Variation capitaux de tiers	2'764'000
Capitaux de tiers au 31.12.2022	41'566'142

4. Indicateurs financiers

Le canton du Valais a retenu les 8 indicateurs financiers préconisés par le MCH2 pour la présentation de la situation et de l'évolution prévisionnelle des finances communales (5 selon le MCH1). L'indicateur du taux des amortissements, calculé dans le MCH1, n'est plus prévu sous MCH2. La notion de taux d'amortissements global minimal de 10% a été remplacée par des taux fixes selon la nature des actifs. Ceux-ci devront être appliqués au minimum pendant 5 ans. Le Conseil communal doit choisir pour chaque type d'actif un taux dans la fourchette prévue dans l'annexe à l'OGFCo.

Les indicateurs sont présentés sur le tableau ci-après. Nous attirons à nouveau votre attention sur la nécessité de prendre ces données avec le recul nécessaire, puisqu'il n'a pas été possible de convertir l'intégralité des données antérieures à 2022 selon la forme MCH2.

Evolution indicateurs	Comptes	Budget	Budget
	2020	2021	2022
1. Taux d'endettement net (I1)	58.64%	59.30%	70.14%
	bon	bon	bon
2. Degré d'autofinancement (I2)	185.38%	109.77%	67.68%
	haute conjoncture	haute conjoncture	récession
3. Part des charges d'intérêts (I3)	0.14%	0.24%	0.14%
	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	53.40%	54.60%	59.43%
	bon	bon	bon
5. Proportion des investissements (I5)	14.40%	17.33%	21.38%
	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. élevé
6. Part du service de la dette (I6)	20.20%	16.25%	12.43%
	charge forte	charge forte	charge acceptable
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	1536	1454	1757
	endettement moyen	endettement moyen	endettement moyen
8. Taux d'autofinancement (I8)	21.55%	16.41%	13.10%
	bon	moyen	moyen

5. Fiscalité

Afin d'améliorer l'attractivité de notre commune, le Conseil général a accepté la proposition du Conseil communal de réduire, dès 2020, **le coefficient d'impôt de 1.30 à 1.25**. Sa dernière variation datait de 1995, lorsqu'il avait été augmenté de 1.20 à 1.30.

Le taux d'indexation de 155 % en vigueur depuis 2008, a été maintenu dans le cadre de l'élaboration du budget 2022. Il faut préciser que la loi fiscale cantonale fixe des règles strictes concernant son adaptation (art. 178 ch. 5 et 6).

En effet, chaque fois que l'indice des prix à la consommation augmente de 3%, les taux d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques sont automatiquement applicables à des revenus majorés de 3%. La variation est calculée sur la base du dernier barème adapté. Le niveau d'indice au 30 juin précédant le début de la période de taxation est déterminant¹. En juin 2021, en considérant comme base juin 2007, l'indice était de 1.7 %.

Pour rappel, en Valais le coefficient n'a pas d'impact sur l'imposition des personnes morales. Les taux d'imposition du bénéfice et du capital sont identiques dans tout le canton et ne sont pas pondérés par un coefficient ou une indexation communale.

6. Décisions fiscales – budget 2022

6.1. Bases légales

Les compétences pour les décisions annuelles d'imposition sont fixées à l'article 232 de la loi fiscale (LF) du 10 mars 1976 :

« Art. 232 Décision d'imposition

1 Le conseil municipal arrête:

a) le coefficient applicable aux taux prévus aux articles 178 et 179, ainsi que le montant de l'impôt personnel (art. 177);

b) le montant de l'impôt sur les chiens (art. 182);

c) le taux de l'intérêt rémunérateur (art. 193).

2 Dans les communes dotées d'un conseil général, le coefficient d'impôt est arrêté par celui-ci dans le cadre du budget. »

¹ Loi fiscale cantonale, art. 178 ch. 5

6.2. Décisions de la compétence du Conseil communal

Le Conseil communal a décidé, en vertu de l'article 232 LF :

- de fixer le montant de **l'impôt personnel** (LF, art. 177) à **CHF 20.--** (idem 2021)
- de fixer le montant de la **taxe sur les chiens** (LF art. 182 al. 1) à **CHF 140.--** (idem 2021)

Pour les versements anticipés, le conseil municipal peut décider l'octroi d'un **intérêt rémunérateur** qui au maximum ne dépassera pas celui décidé par le Conseil d'Etat selon l'art. 193 al. 2 LF. En 2022, ce dernier a fixé le taux à **0%**. Le conseil communal a décidé d'appliquer le même taux.

6.3. Décisions de la compétence du Conseil général

Il appartient au conseil général de fixer le coefficient d'impôt (LF, art. 232, LCo, art. 31 al. 2), ainsi que le taux d'indexation (LF art. 178 al. 5 et 6).

Le Conseil communal propose au Conseil général de **maintenir le coefficient d'impôt à 1.25 pour le budget 2022** (dernières variations = 2020 de 1.30 à 1.25 ; 1995 de 1.20 à 1.30).

Le taux d'indexation de 155 % en vigueur depuis 2008, a été maintenu dans le cadre de l'élaboration du budget 2022. Il faut préciser que la loi fiscale cantonale fixe des règles strictes concernant son adaptation (*voir point 5*).

6.4. Décisions de la compétence du Conseil d'Etat

En séance du 1^{er} septembre 2021, le Conseil d'Etat a fixé les taux d'intérêts pour l'année 2022 (LF art. 164a), de la manière suivante : **intérêts moratoires : 3.5%, intérêts de remboursement : 3.5% ; intérêts compensatoires : 3.5%**. Ces taux sont inchangés par rapport à 2021.

En ce qui concerne les intérêts moratoires et de remboursement, les taux fixés par le Conseil d'Etat sont applicables pour les impôts communaux (LF, art. 193 al. 1).

7. CONCLUSION - BUDGET 2022

Après une période de consolidation qui a permis de fortement réduire l'endettement net de la Commune, plusieurs investissements d'importance devront être réalisés ces prochaines années, dont les effets apparaissent sur le budget 2022. Nous pouvons citer le projet lié à l'eau potable de plus de CHF 16 mios, accepté par le Conseil général en décembre 2019, et la rénovation de l'Ecole du Village pour CHF 4 mios, acceptée par le législatif en décembre 2020.

Une attention particulière sera portée par le Conseil communal pour les exercices futurs dans la maîtrise des charges de fonctionnement et l'analyse de la priorité et des besoins en matière d'investissements.

Ainsi, avec des investissements nets de CHF 8'551'000.-- et une marge d'autofinancement de CHF 5'787'000.--, le budget 2022 prévoit une insuffisance de financement de CHF 2'764'000.--.

Le bénéfice prévu se situe à CHF 80'700.--, ce qui portera la fortune à CHF 24'411'417.-- au 31.12.2022.

Sûr de pouvoir compter sur le soutien du Conseil général, le Conseil communal vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général d'approuver

1. Les décisions annuelles d'imposition en vertu de la loi fiscale (LF) du 10 mars 1976, à savoir

- | | |
|---|------|
| - indexation des revenus imposables (LF, art. 178 al. 5 et 6) | 155 |
| - coefficient applicable aux taux prévus aux articles 178 et 179 LF | 1.25 |

2. Les budgets 2022 de la Commune de Fully tels qu'ils ont été adoptés par le Conseil communal lors de sa séance du 12 octobre 2021.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, à l'expression de notre parfaite considération.

COMMUNE DE FULLY

La Présidente



Caroline Ançay-Roduit



La Secrétaire



Sandra Deléglise

Fully, le 23 novembre 2021

Compte de résultats échelonné		Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	7'461'726.00	7'948'100.00	8'156'900.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	11'800'228.32	11'803'500.00	13'791'800.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	9'062'567.86	6'889'100.00	5'348'900.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	665'281.56	203'900.00	199'700.00
36 Charges de transferts	CHF	15'331'737.68	15'581'700.00	15'957'300.00
37 Subventions redistribuées	CHF	-	5'100.00	1'100.00
Total des charges d'exploitation	CHF	44'321'541.42	42'431'400.00	43'455'700.00
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	22'876'236.28	21'563'000.00	22'171'000.00
41 Patentes et concessions	CHF	367'260.50	352'100.00	339'500.00
42 Taxes	CHF	14'965'949.95	14'732'000.00	14'894'500.00
43 Revenus divers	CHF	44'304.95	60'100.00	299'500.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	57'883.45	100'300.00	90'700.00
46 Revenus de transferts	CHF	5'435'123.59	4'984'600.00	5'228'600.00
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	5'100.00	1'100.00
Total des revenus d'exploitation	CHF	43'746'758.72	41'797'200.00	43'024'900.00
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-574'782.70	-634'200.00	-430'800.00
34 Charges financières	CHF	776'055.34	527'000.00	467'100.00
44 Revenus financiers	CHF	1'415'069.63	1'230'000.00	1'149'000.00
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	639'014.29	703'000.00	681'900.00
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		64'231.59	68'800.00	251'100.00
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	205'400.00
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	35'000.00
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-170'400.00
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	64'231.59	68'800.00	80'700.00

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	36'348'913.74	36'938'900.00	39'405'700.00
Revenus financiers	+ CHF	46'083'111.30	44'000'400.00	45'192'700.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	9'734'197.56	7'061'500.00	5'787'000.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	9'734'197.56	7'061'500.00	5'787'000.00
Amortissements planifiés	- CHF	9'062'567.86	6'889'100.00	5'426'900.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	665'281.56	203'900.00	199'700.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	57'883.45	100'300.00	90'700.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	205'400.00
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	35'000.00
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	64'231.59	68'800.00	80'700.00
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	5'920'953.61	7'518'100.00	10'415'000.00
Recettes	- CHF	669'885.75	1'085'000.00	1'864'000.00
Investissements nets	= CHF	5'251'067.86	6'433'100.00	8'551'000.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	9'734'197.56	7'061'500.00	5'787'000.00
Investissements nets	- CHF	5'251'067.86	6'433'100.00	8'551'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	2'764'000.00
Excédent de financement	= CHF	4'483'129.70	628'400.00	-

Aperçu du compte annuel		Compte 2020		Budget 2021		Budget 2022	
Compte de résultats		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total des charges (amortissements inclus)		46'076'763.16		44'031'900.00		45'237'700.00	
Total des revenus			46'140'994.75		44'100'700.00		45'318'400.00
Excédent de revenus		64'231.59		68'800.00		80'700.00	
Excédent de charges			-		-		-
Total		46'140'994.75	46'140'994.75	44'100'700.00	44'100'700.00	45'318'400.00	45'318'400.00
Compte des investissements		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total des dépenses reportées au bilan		5'920'953.61		7'518'100.00		10'415'000.00	
Total des recettes reportées au bilan			669'885.75		1'085'000.00		1'864'000.00
Investissements nets 3)			5'251'067.86		6'433'100.00		8'551'000.00
Total		5'920'953.61	5'920'953.61	7'518'100.00	7'518'100.00	10'415'000.00	10'415'000.00
Financement							
Report des investissements nets		5'251'067.86		6'433'100.00		8'551'000.00	
Report des amortissements planifiés du patrimoine administratif			9'062'567.86		6'889'100.00		5'426'900.00
Report attributions aux fonds et financements spéciaux			665'281.56		203'900.00		199'700.00
Report prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		57'883.45		100'300.00		90'700.00	
Report réévaluation prêts du PA			-		-		-
Report réévaluation des participations du PA			-		-		-
Report attributions au capital propre			-		-		205'400.00
Report réévaluation du PA		-		-		-	
Report prélèvements sur le capital propre		-		-		35'000.00	
Excédent de revenus du compte de résultats			64'231.59		68'800.00		80'700.00
Excédent de charges du compte de résultats		-		-		-	
Excédent de financement		4'483'129.70		628'400.00		-	
Insuffisance de financement			-		-		2'764'000.00
Total		9'792'081.01	9'792'081.01	7'161'800.00	7'161'800.00	8'676'700.00	8'676'700.00
Modification du capital							
Report de l'excédent de financement			4'483'129.70		628'400.00		-
Report de l'insuffisance de financement		-		-		2'764'000.00	
Report des dépenses d'investissement au bilan			5'920'953.61		7'518'100.00		10'415'000.00
Report des recettes d'investissement au bilan		669'885.75		1'085'000.00		1'864'000.00	
Report des amortissements planifiés du patrimoine administratif		9'062'567.86		6'889'100.00		5'426'900.00	
Report réévaluation prêts du PA		-		-		-	
Report réévaluation des participations du PA		-		-		-	
Report attributions aux fonds et financements spéciaux capitaux tiers		-		-		-	
Report réévaluation du PA			-		-		-
Report prélèvements sur les fonds et financements spéciaux capitaux tiers			22'883.45		-		-
Augmentation du capital propre		694'513.15		172'400.00		360'100.00	
Diminution du capital propre			-		-		-
Total		10'426'966.76	10'426'966.76	8'146'500.00	8'146'500.00	10'415'000.00	10'415'000.00

3) Remarque: si négatif = excédent de recettes du compte des investissements

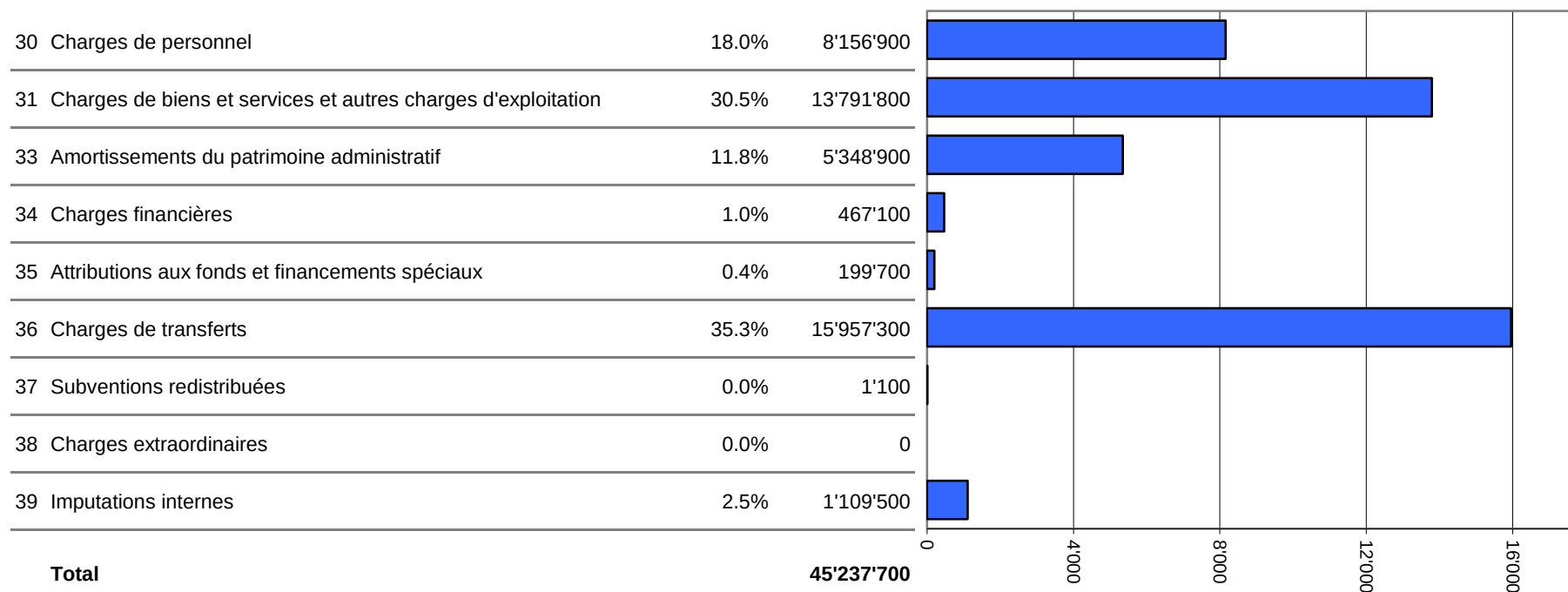
Compte de résultats selon les tâches		Compte 2020		Budget 2021		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	3'083'494.60	1'204'557.35	3'282'800.00	1'228'500.00	3'691'900.00	1'208'300.00
1	Ordre et sécurité publics, défense	3'005'272.61	1'330'210.09	3'049'350.00	1'292'050.00	3'361'000.00	1'275'900.00
2	Formation	7'171'554.66	1'516'228.34	7'597'000.00	1'269'200.00	9'219'300.00	1'302'600.00
3	Culture, sports et loisirs, église	1'425'415.69	1'020.00	1'344'500.00	100.00	2'191'500.00	4'600.00
4	Santé	1'904'665.45	-	1'720'300.00	-	1'763'200.00	-
5	Prévoyance sociale	5'426'863.37	1'491'493.50	5'828'000.00	1'734'400.00	5'932'600.00	1'508'900.00
6	Trafic et télécommunications	2'139'422.57	202'729.31	2'264'800.00	98'900.00	2'897'300.00	119'600.00
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	7'155'583.21	6'171'163.83	6'730'550.00	5'878'750.00	7'150'100.00	5'923'100.00
8	Economie publique	7'410'995.92	6'883'031.02	7'259'500.00	6'727'500.00	7'810'300.00	7'246'600.00
9	Finances et impôts	7'353'495.08	27'340'561.31	4'955'100.00	25'871'300.00	1'220'500.00	26'728'800.00
Total des charges et des revenus		46'076'763.16	46'140'994.75	44'031'900.00	44'100'700.00	45'237'700.00	45'318'400.00
Excédent de charges			-		-		-
Excédent de revenus		64'231.59		68'800.00		80'700.00	

Compte de résultats selon les natures		Compte 2020		Budget 2021		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel		7'461'726.00		7'948'100.00		8'156'900.00	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		11'800'228.32		11'803'500.00		13'791'800.00	
33 Amortissements du patrimoine administratif		9'062'567.86		6'889'100.00		5'348'900.00	
34 Charges financières		776'055.34		527'000.00		467'100.00	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux		665'281.56		203'900.00		199'700.00	
36 Charges de transferts		15'331'737.68		15'581'700.00		15'957'300.00	
37 Subventions redistribuées		-		5'100.00		1'100.00	
38 Charges extraordinaires		-		-		205'400.00	
39 Imputations internes		979'166.40		1'073'500.00		1'109'500.00	
40 Revenus fiscaux			22'876'236.28		21'563'000.00		22'171'000.00
41 Patentes et concessions			367'260.50		352'100.00		339'500.00
42 Taxes			14'965'949.95		14'732'000.00		14'894'500.00
43 Revenus divers			44'304.95		60'100.00		299'500.00
44 Revenus financiers			1'415'069.63		1'230'000.00		1'149'000.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			57'883.45		100'300.00		90'700.00
46 Revenus de transferts			5'435'123.59		4'984'600.00		5'228'600.00
47 Subventions à redistribuer			-		5'100.00		1'100.00
48 Revenus extraordinaires			-		-		35'000.00
49 Imputations internes			979'166.40		1'073'500.00		1'109'500.00
Total des charges et des revenus		46'076'763.16	46'140'994.75	44'031'900.00	44'100'700.00	45'237'700.00	45'318'400.00
Excédent de charges			-		-		-
Excédent de revenus		64'231.59		68'800.00		80'700.00	

Compte des investissements selon les tâches		Compte 2020		Budget 2021		Budget 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale		106'636.00	-	193'000.00	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense		114'204.41	5'025.45	125'000.00	5'000.00	70'000.00	30'000.00
2 Formation		198'499.70	43'711.20	1'262'000.00	262'000.00	2'500'000.00	510'000.00
3 Culture, sports et loisirs, église		1'128'052.74	10'533.45	435'000.00	-	730'000.00	-
4 Santé		-	-	34'300.00	-	60'000.00	-
5 Prévoyance sociale		50'758.55	-	43'800.00	-	-	-
6 Trafic et télécommunications		1'373'373.77	90'000.00	1'510'000.00	-	2'270'000.00	240'000.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire		2'031'544.55	359'301.65	2'835'000.00	658'000.00	3'710'000.00	827'000.00
8 Economie publique		917'883.89	161'314.00	1'080'000.00	160'000.00	1'075'000.00	257'000.00
9 Finances et impôts		-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes		5'920'953.61	669'885.75	7'518'100.00	1'085'000.00	10'415'000.00	1'864'000.00
Excédent de dépenses			5'251'067.86		6'433'100.00		8'551'000.00
Excédent de recettes		-		-		-	

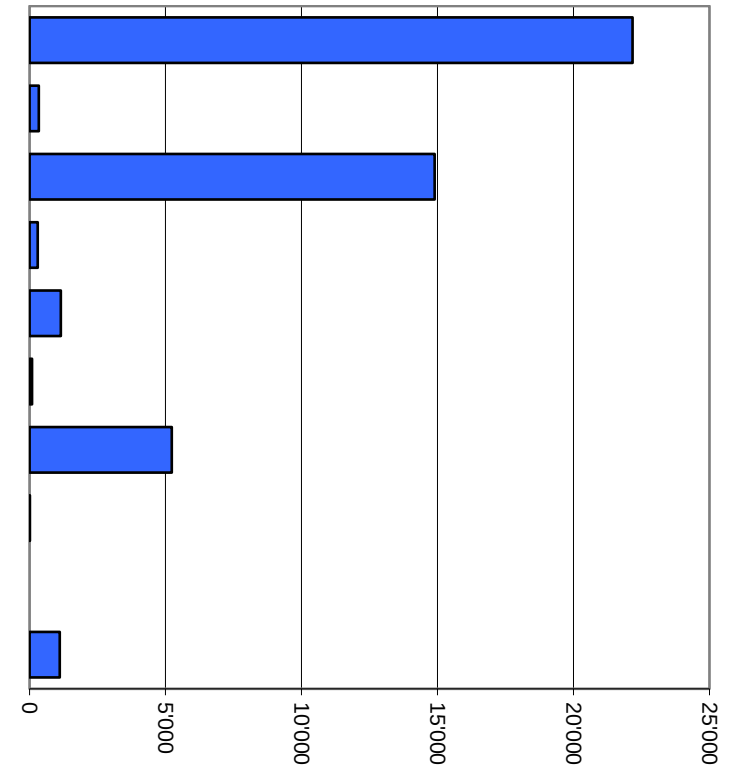
Compte des investissements selon les natures		Compte 2020		Budget 2021		Budget 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles		5'270'202.87		6'557'000.00		9'255'000.00	
51 Investissements pour le compte de tiers		-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles		74'018.54		285'000.00		230'000.00	
54 Prêts		-		-		-	
55 Participations et capital social		-		18'000.00		-	
56 Propres subventions d'investissement		576'732.20		658'100.00		930'000.00	
57 Subventions d'investissement redistribuées		-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier			-		-		-
61 Remboursements			-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles			-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises			669'885.75		1'085'000.00		1'864'000.00
64 Remboursement de prêts			-		-		-
65 Transferts de participations			-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres			-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer			-		-		-
Total des dépenses et des recettes		5'920'953.61	669'885.75	7'518'100.00	1'085'000.00	10'415'000.00	1'864'000.00
Excédent de dépenses			5'251'067.86		6'433'100.00		8'551'000.00
Excédent de recettes		-		-		-	

Compte de résultats selon les natures, charges



Compte de résultats selon les natures, revenus

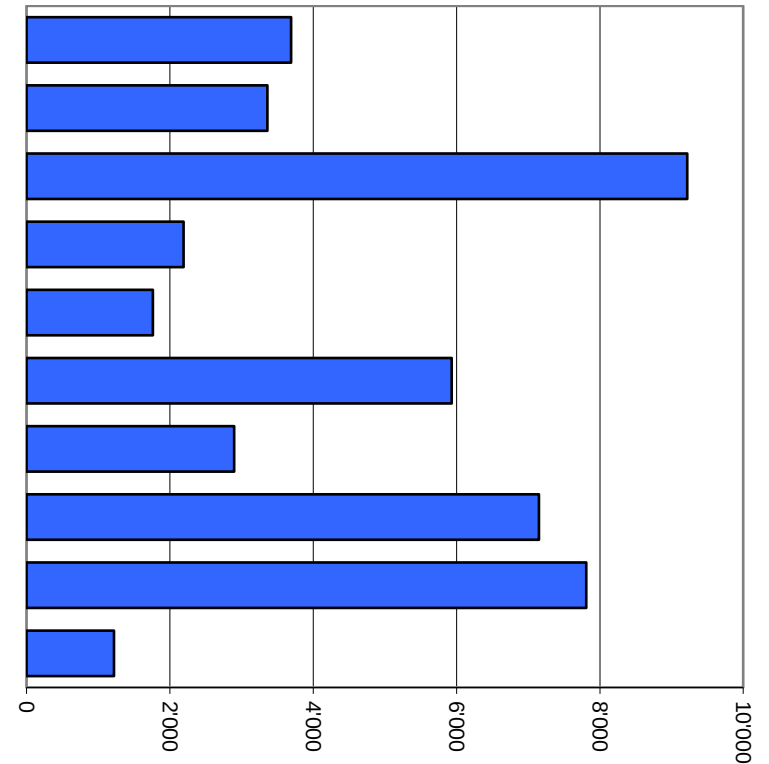
40 Revenus fiscaux	48.9%	22'171'000
41 Patentes et concessions	0.7%	339'500
42 Taxes	32.9%	14'894'500
43 Revenus divers	0.7%	299'500
44 Revenus financiers	2.5%	1'149'000
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.2%	90'700
46 Revenus de transferts	11.5%	5'228'600
47 Subventions à redistribuer	0.0%	1'100
48 Revenus extraordinaires	0.0%	0
49 Imputations internes	2.4%	1'109'500
Total		45'318'400



Milliers

Compte de résultats selon les tâches, charges

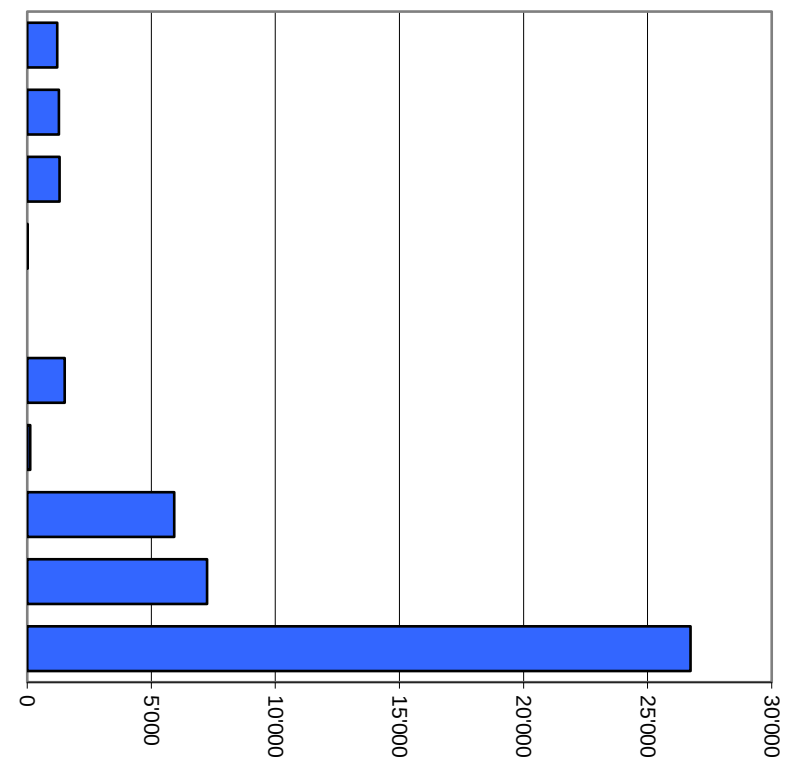
0	Administration générale	8.2%	3'691'900
1	Ordre et sécurité publics, défense	7.4%	3'361'000
2	Formation	20.4%	9'219'300
3	Culture, sports et loisirs, église	4.8%	2'191'500
4	Santé	3.9%	1'763'200
5	Prévoyance sociale	13.1%	5'932'600
6	Trafic et télécommunications	6.4%	2'897'300
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	15.8%	7'150'100
8	Economie publique	17.3%	7'810'300
9	Finances et impôts	2.7%	1'220'500
Total			45'237'700



Milliers

Compte de résultats selon les tâches, revenus

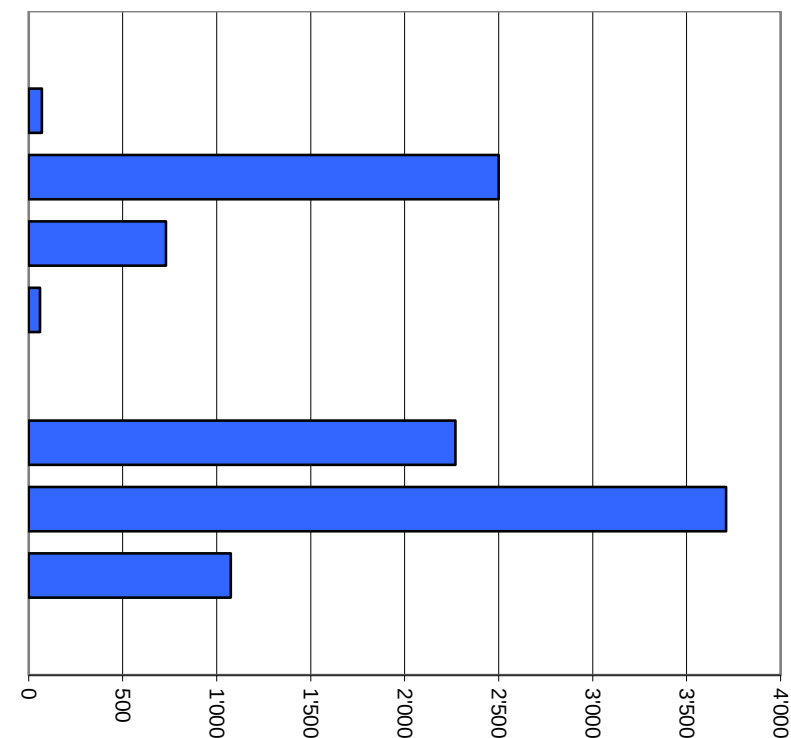
0	Administration générale	2.7%	1'208'300
1	Ordre et sécurité publics, défense	2.8%	1'275'900
2	Formation	2.9%	1'302'600
3	Culture, sports et loisirs, église	0.0%	4'600
4	Santé	0.0%	0
5	Prévoyance sociale	3.3%	1'508'900
6	Trafic et télécommunications	0.3%	119'600
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	13.1%	5'923'100
8	Economie publique	16.0%	7'246'600
9	Finances et impôts	59.0%	26'728'800
Total			45'318'400



Milliers

Compte des investissements selon les tâches, dépenses

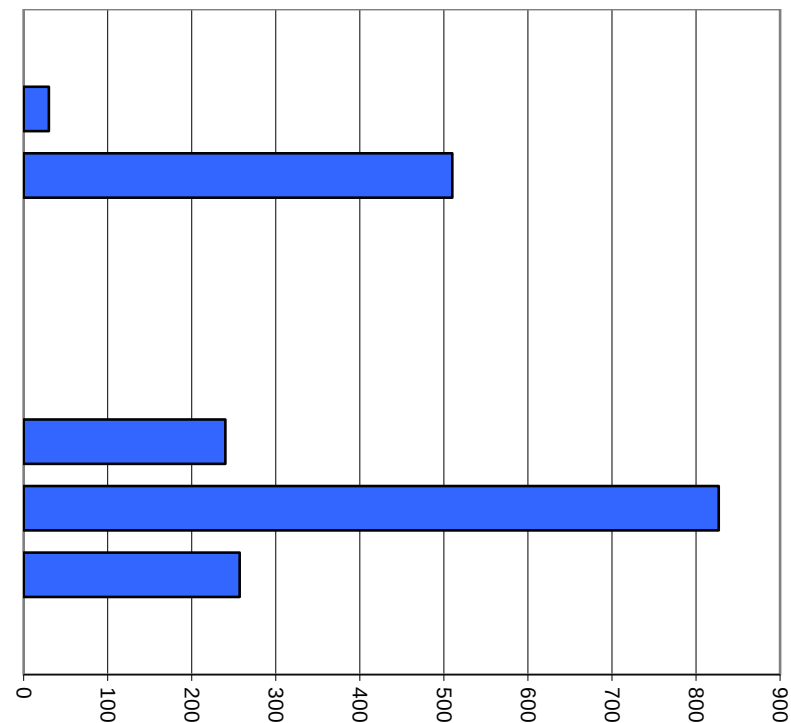
0	Administration générale	0.0%	0
1	Ordre et sécurité publics, défense	0.7%	70'000
2	Formation	24.0%	2'500'000
3	Culture, sports et loisirs, église	7.0%	730'000
4	Santé	0.6%	60'000
5	Prévoyance sociale	0.0%	0
6	Trafic et télécommunications	21.8%	2'270'000
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	35.6%	3'710'000
8	Economie publique	10.3%	1'075'000
9	Finances et impôts	0.0%	0
Total			10'415'000



Milliers

Compte des investissements selon les tâches, recettes

0	Administration générale	0.0%	0
1	Ordre et sécurité publics, défense	1.6%	30'000
2	Formation	27.4%	510'000
3	Culture, sports et loisirs, église	0.0%	0
4	Santé	0.0%	0
5	Prévoyance sociale	0.0%	0
6	Trafic et télécommunications	12.9%	240'000
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	44.4%	827'000
8	Economie publique	13.8%	257'000
9	Finances et impôts	0.0%	0
Total			1'864'000



Milliers

			2020	2021	2022
--	--	--	------	------	------

1. Taux d'endettement net (I1)

Dette nette I		CHF	13'414'520.43	12'786'120.43	15'550'120.43
Revenus fiscaux	40	CHF	22'876'236.28	21'563'000.00	22'171'000.00
			58.64%	59.30%	70.14%

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

2. Degré d'autofinancement (I2)

Autofinancement		CHF	9'734'197.56	7'061'500.00	5'787'000.00
investissements nets		CHF	5'251'067.86	6'433'100.00	8'551'000.00
			185.38%	109.77%	67.68%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80 -100%	cas normal
50 – 80%	récession

	2020	2021	2022
--	------	------	------

3. Part des charges d'intérêts (I3)

Charges d'intérêts nets	CHF	61'226.05	104'000.00	62'446.61
Revenus courants	CHF	45'161'828.35	43'022'100.00	44'172'800.00
		0.14%	0.24%	0.14%

Valeurs indicatives

0% – 4%	bon
4% – 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)

Dette brute	CHF	24'116'508.68	23'488'108.68	26'252'108.68
Revenus courants	CHF	45'161'828.35	43'022'100.00	44'172'800.00
		53.40%	54.60%	59.43%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

	2020	2021	2022
--	------	------	------

5. Proportion des investissements (I5)

Investissements bruts	CHF	5'920'953.61	7'518'100.00	10'415'000.00
Dépenses totales	CHF	41'115'982.95	43'378'400.00	48'710'100.00
		14.40%	17.33%	21.38%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)

Service de la dette	CHF	9'123'793.91	6'993'100.00	5'489'346.61
Revenus courants	CHF	45'161'828.35	43'022'100.00	44'172'800.00
		20.20%	16.25%	12.43%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

	2020	2021	2022
--	------	------	------

7. Dette nette 1 par habitant (I7)

Dette nette I	CHF	13'414'520.43	12'786'120.43	15'550'120.43
Population résidante permanente		8'731	8'793	8'850
		1'536	1'454	1'757

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)

Autofinancement	CHF	9'734'197.56	7'061'500.00	5'787'000.00
Revenus courants	CHF	45'161'828.35	43'022'100.00	44'172'800.00
		21.55%	16.41%	13.10%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

Aperçu des indicateurs financiers

	Compte	Budget	Budget	
1. Taux d'endettement net (I1)	2020	2021	2022	Moyenne
Dette nette en % des revenus fiscaux	58.6%	59.3%	70.1%	62.7%

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

2. Degré d'autofinancement (I2)	2020	2021	2022	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	185.4%	109.8%	67.7%	111.6%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2020	2021	2022	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	0.1%	0.2%	0.1%	0.2%

Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2020	2021	2022	Moyenne
Dette brute en % des revenus courants	53.4%	54.6%	59.4%	55.8%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2020	2021	2022	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	14.4%	17.3%	21.4%	17.9%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2020	2021	2022	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	20.2%	16.3%	12.4%	16.3%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2020	2021	2022	Moyenne
Dette nette I par habitant	1536	1454	1757	1583

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 - 1'000 CHF	endettement faible
1'001 - 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 - 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2020	2021	2022	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	21.6%	16.4%	13.1%	17.1%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% - 20%	moyen
< 10%	mauvais

Evolution indicateurs	Comptes	Budget	Budget
	2020	2021	2022
1. Taux d'endettement net (I1)	58.64%	59.30%	70.14%
	bon	bon	bon
2. Degré d'autofinancement (I2)	185.38%	109.77%	67.68%
	haute conjoncture	haute conjoncture	récession
3. Part des charges d'intérêts (I3)	0.14%	0.24%	0.14%
	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	53.40%	54.60%	59.43%
	bon	bon	bon
5. Proportion des investissements (I5)	14.40%	17.33%	21.38%
	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. élevé
6. Part du service de la dette (I6)	20.20%	16.25%	12.43%
	charge forte	charge forte	charge acceptable
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	1536	1454	1757
	endettement moyen	endettement moyen	endettement moyen
8. Taux d'autofinancement (I8)	21.55%	16.41%	13.10%
	bon	moyen	moyen

Plan financier

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2020	2021	2022	2023	2024	2025

Prévisions compte de résultats

Total des charges financières	36'348'914	36'938'900	39'405'700	39'891'000	40'323'300	41'006'700
Total des revenus financiers	46'083'111	44'000'400	45'192'700	45'671'400	46'753'800	47'490'100
Marge d'autofinancement	9'734'198	7'061'500	5'787'000	5'780'400	6'430'500	6'483'400
Amortissements planifiés	9'062'568	6'889'100	5'426'900	5'915'300	6'999'800	7'072'900
Attributions aux fonds et financements spéciaux	665'282	203'900	199'700	73'600	32'900	15'200
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	665'282	203'900	199'700	73'600	32'900	15'200
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	57'883	100'300	90'700	267'000	598'100	650'200
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	35'000	100'300	90'700	267'000	598'100	650'200
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	205'400	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	35'000	35'000	35'000	35'000
Excédent revenus (+) charges (-)	64'232	68'800	80'700	93'500	30'900	80'500

Prévision du compte des investissements

Total des dépenses	5'920'954	7'518'100	10'415'000	17'028'000	17'713'000	9'150'000
Total des recettes	669'886	1'085'000	1'864'000	1'593'000	1'915'000	1'040'000
Investissements nets	5'251'068	6'433'100	8'551'000	15'435'000	15'798'000	8'110'000

Financement des investissements

Report des investissements nets	5'251'068	6'433'100	8'551'000	15'435'000	15'798'000	8'110'000
Marge d'autofinancement	9'734'198	7'061'500	5'787'000	5'780'400	6'430'500	6'483'400
Excédent (+) découvert (-) de financement	4'483'130	628'400	-2'764'000	-9'654'600	-9'367'500	-1'626'600

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	64'232	68'800	80'700	93'500	30'900	80'500
Excédent /Découvert du bilan	24'261'917	24'330'717	24'411'417	24'504'917	24'535'817	24'616'317

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-4'506'013	-628'400	2'764'000	9'654'600	9'367'500	1'626'600
Capitaux de tiers	39'430'542	38'802'142	41'566'142	51'220'742	60'588'242	62'214'842